

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 06 MAI 2025**

L'an deux mil vingt-cinq le 06 mai 2025 à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de CUSY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Patricia MERMOZ, Maire.

Présents : MM. ALLAIRE Sébastien. BOGEY Serge. BOISSON Guillaume. BROUSSE Michèle. BRUNIER Emmanuel. CARRIER Pierre. GEORGE Fabien. GRILLET Pascale. KELLER André. KERCRET-FERNANDES Patricia. METRAL Sylvie. MUNOZ Véronique

Pouvoir : AFFOLE Stéphane a donné pouvoir à BOISSON Guillaume

Absente : VAGNARD Aurélie

Secrétaire de séance : MUNOZ Véronique

Quorum : 8

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du retrait de la délibération 2.4 concernant la garantie d'emprunt pour 3F Immobilière Rhône-Alpes, et ce, dans l'attente de la finalisation de la convention associée.

**ORDRE DU JOUR :**

1 - Approbation du procès-verbal du 03/04/2025

2 – Délibérations

2.1 Décision modificative n°1 Budget Principal

2.2 Vote des subventions 2025 aux associations

2.3 Fin de la mission de portage de l'Etablissement Public Foncier de Haute-Savoie et rachat anticipé des biens – Garage Millon

2.4 Garantie d'emprunt – 3F Immobilière Rhône-Alpes

2.5 Conventions avec le PNR et le Département d'autorisation de passage en terrain privé d'un itinéraire de randonnée de tout type de pratique non motorisé

2.6 Convention d'autorisation de voirie, de financement et d'entretien avec le Département – Réaménagement du centre Village, du carrefour RD3-RD911, et sécurisation de l'intersection route des Crêts-RD911

2.7 Instauration Forfait Mobilité Durable

3 - Questions diverses

**1 – Approbation du procès-verbal du 03 avril 2025**

Approuvé à l'unanimité

**2 – Délibérations**

**2.1 Décision modificative n°1 Budget Principal**

Le Conseil Municipal accepte de réaliser le mouvement de crédits suivant dans le budget principal 2025 :

Section Investissement Dépenses chapitre 023

C/231- Immobilisations corporelles en cours + 602 444.54 €

Section Investissement Recettes chapitre 021

Virement de la section fonctionnement + 602 444.54 €

## **2.2 Vote des subventions 2025 aux associations**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer les subventions suivantes pour l'année 2025. Elles seront imputées au compte 65748 du budget primitif 2025 :

- Cusy Fêtes : ..... 3500.00 €
- Familles Rurales Cusy : ..... 1 500.00 €
- Groupement Défense Sanitaire : ..... 380.00 €
- Union Nationale des Combattants (AFN) : ..... 600.00 €
  
- Indemnité gardiennage église 2025 : 400.00 €, imputée au compte 6282

## **2.3 Fin de la mission de portage de l'Etablissement Public Foncier de Haute-Savoie et rachat anticipé des biens – Garage Millon**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir la propriété située « 212b Route d'Aix les Bains », actuellement portée par l'EPF depuis septembre 2018, pour réaliser une opération de logements, dont 30% seront des logements locatifs aidés.

La vente sera régularisée par acte notarié devant Maître Jacquignon à Cusy avant le 25 septembre 2025, au prix de 202.729,94 € HT, avec un remboursement du solde de 182.729,94 € HT (après déduction d'une subvention de 20.000 €) et de la TVA de 528,19

Les frais annexes seront remboursés à réception de la facture de clôture. Madame le Maire est chargée de signer les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

## **2.4 Conventions avec le PNR et le Département d'autorisation de passage en terrain privé d'un itinéraire de randonnée de tout type de pratique non motorisé**

Madame le Maire informe que le Parc Naturel Régional du Massif des Bauges, en partenariat avec le Département de la Haute-Savoie, souhaite formaliser par convention le passage des itinéraires de randonnée (GR-GRP) inscrits au PDIPR sur les propriétés traversées, dont certaines parcelles communales situées à Cusy : C0530, C0531, C0561, C0562, C0563, C0564, C0566.

Ces conventions visent à encadrer les responsabilités, l'entretien et l'aménagement des chemins. Le PNR prendra en charge l'entretien courant (sécurité, balisage, surveillance) mais n'interviendra pas sur les voies préexistantes utilisées principalement pour la circulation locale. Chaque convention, d'une durée de trois ans, ne constitue pas une servitude mais encadre l'usage des sentiers.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer ces conventions.

## **2.5 Convention d'autorisation de voirie, de financement et d'entretien avec le Département – Réaménagement du centre Village, du carrefour RD3-RD911, et sécurisation de l'intersection route des Crêts-RD911**

Lecture est donnée à l'assemblée des différents articles de la convention entre la Commune et le Département de Haute-Savoie concernant le réaménagement du Centre Village, du carrefour RD3-RD911 et sécurisation de l'intersection route des Crêts-RD911.

Cette réalisation étant située en bordure du domaine public routier départemental, il convient de répartir les tâches d'entretien et d'exploitation, ainsi que le financement, entre les deux collectivités. La convention durera tant que les équipements resteront en service.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité accepte les termes de la convention, et autorise le Maire à signer ladite convention avec le Département de la Haute-Savoie.

## 2.6 Instauration Forfait Mobilité Durable

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'instaurer à compter du 1er septembre 2025 le « forfait mobilités durables » en faveur des agents utilisant des modes de transport durables (vélo, covoiturage, services de mobilité partagée) pour leurs trajets domicile-travail.

Ce forfait est versé en une seule fois en janvier de l'année suivante, selon le nombre de jours d'utilisation annuelle (minimum 30 jours), et s'élève à 100 €, 200 € ou 300 € selon les seuils définis par la réglementation. Il est cumulable avec le remboursement des abonnements de transport public, sous conditions. L'octroi du forfait est subordonné au dépôt d'une déclaration sur l'honneur établie par l'agent auprès de la Mairie au plus tard le 31 décembre de l'année au titre duquel le forfait est versé.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget, et l'autorité territoriale est chargée de la mise en œuvre et du suivi de cette mesure.

## 3. Questions diverses

- Information sur résultats des votes en conseil communautaire du Grand Annecy du 17/04/25 pour le 2<sup>ème</sup> arrêt du PLUI-HMB : 78 voix pour, 12 voix contre (dont Cusy), 2 abstentions.  
L'enquête publique se déroulera du 19/05 au 27/06/25. Cusy fait partie des 12 communes « lieu d'accueil » du Grand Annecy où les commissaires enquêteurs accueilleront le public (6 x ½ journées).
- Les écoles élémentaire et maternelle de Cusy participeront au « défi des écoliers » privilégiant les modes doux pour venir à l'école le 23/05/25
- CCAS : un van « Information Femmes » sera présent sur le parking face au Casino mercredi 21/05/25, sur les sujets de l'emploi et du droit – organisé par le CIDFF (centre d'information sur les droits des femmes et des familles).
- Travaux d'enrobé réalisé, notamment place de la pallud vers pharmacie
- Changement des candélabres montée du chef-lieu par nouveaux mâts et éclairage leds
- Extension place du marché réalisée
- Cérémonie du 8 mai : 11h au monument Galichet route des Bauges, en présence de membres de la famille puis 11h30 au monument aux morts.

La séance est levée à 21 heures 20.

La Secrétaire,  
Véronique MUNOZ

Le Maire,  
Patricia MERMOZ

